



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-231

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2022

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2022-07-21-00003 - Arrêté n° OS-2022-03 du 21 juillet 2022 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (6 pages)

Page 3

74-2022-07-21-00004 - Arrêté n° PA-2022-03 du 21 juillet 2022 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 10

74_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Savoie

74-2022-07-21-00003

Arrêté n° OS-2022-03 du 21 juillet 2022 portant
subdélégation de signature pour l'exercice des
attributions de la compétence d'ordonnateur
secondaire délégué



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Le secrétaire général,
chargé de l'administration de l'État
dans le département**

Annecy, le **21 JUIL. 2022**

Arrêté n° OS-2022-03

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence
d'ordonnateur secondaire délégué

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 09 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-058 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et notamment son article 3 ;

ARRETE

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : sylvia.charpin@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/5

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur **Raphaël GUILLET**, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé n° SGCD/SLI/PAC/2022-058, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, ou lorsqu'elles effectuent l'intérim d'un autre service :

- les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite des plafonds mentionnés,
- la constatation et la certification du service fait,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,

pour les opérations des budgets opérationnels de programme dont ils ont la charge, avec délégation donnée au centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) et au service facturier (SFACT) :

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	PLAFOND ENGAGEMENT
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113 – commandes diverses et MAPA 113 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 203 - commandes diverses et MAPA 362 - subventions	90 000 €
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 - subventions	5 000 €
BOLINCHES Carmen	Adjointe au chef de la cellule aides habitat public	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions	20 000 € 200 000 €
BONEU Vincent	Adjoint à la cheffe du service économie agricole, chef de la cellule agriculture et développement rural	113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA (élections baux ruraux) 149 – subventions 362 - subventions	90 000 €
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions	90 000 € 200 000 €
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	203 – commandes diverses et MAPA 207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions	90 000 €
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions	5 000 €
DENIS Laurence	Cheffe du service économie agricole	149 – subventions 149 (élections baux ruraux) – commandes diverses et MAPA 362 – subventions	90 000 €
FAVRE Amédée	Chef de la cellule loup et activités d'élevage	113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions	20 000 €
GEORGE Laurent	Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse	362 - subventions	20 000 €

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	PLAFOND ENGAGEMENT
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181 - commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 135 – commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme)	90 000 €
GRAND Stéphane	Adjoint au chef de la cellule lac d'Annecy	203 - commandes diverses et MAPA	5 000 €
GUICHON Eric	Chef de l'unité territoriale de Thonon	203 – commandes diverses et MAPA, carte achat	5 000 €
KOMPF Laurent	Chef du service aménagement risques	181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 135 – commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme) 135 - subventions	90 000 € 200 000 €
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203 - commandes diverses et MAPA	5 000 €
LEDEZ Eric	Adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman	203 – commandes diverses et MAPA, carte achat	5 000 €
MENET Antoine	Chef de la cellule agro-écologie et filières	149 – subventions 362 – subventions	20 000 €
RAMELLA-PEZZA Nicolas	Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés	207 – commandes diverses et MAPA	5 000 €
RICHARD Eléonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207 – commandes diverses et MAPA	5 000 €
RIETHMULLER Thomas	Adjoint au chef du service eau environnement	113 – commandes diverses et MAPA 113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 203 - commandes diverses et MAPA 362 - subventions	90 000 €
SOUDAN-ROSSERO Eliane	Chargée des techniques de l'information	207 – carte achat	5 000 €
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203 - commandes diverses et MAPA 207 - commandes diverses et MAPA 207 – subventions	90 000 €

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus Formulaire :

NOM	FONCTION	VALIDATION SUR BOP
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113, 149, 203, 362
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181, 149
BOLINCHES Carmen	Adjointe au chef de la cellule aides habitat public	135
BRUNIE Mélanie	Chargée de secteur lac d'Annecy, cellule lac d'Annecy	203
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	203, 207
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	207
GARCIA Charles-André	Instructeur et gestionnaire de crédits, service eau et environnement	113, 203
GEORGE Laurent	Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse	113, 149, 362
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181, 149, 135
KOMPF Laurent	Chef du service aménagement risques	181, 149, 135
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203
PARA-DESTHOMAS Claire	Adjointe au chef de la cellule bâtiment durable	362
RAMANZIN Jérôme	Chef de la cellule bâtiment durable	362
RICHARD Eléonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207
RIETHMULLER Thomas	Adjoint au chef du service eau environnement	113, 149, 203, 362
SERPETTE Geneviève	Adjointe à la cheffe de la cellule prévention des risques, service aménagement risques	149, 181, 135
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203, 207

La gestion comptable de ces opérations est effectuée par le centre de prestations comptables mutualisées ou le service facturier selon les dispositions du protocole portant contrat de service mis en place entre le service prescripteur, le centre de prestations comptables mutualisé et le service facturier bloc 2.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

74_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Savoie

74-2022-07-21-00004

Arrêté n° PA-2022-03 du 21 juillet 2022 portant
subdélégation de signature pour l'exercice des
attributions de la compétence de représentant
du pouvoir adjudicateur



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Le secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'État
dans le département**

Annecy, le

21 JUL. 2022

Arrêté n° PA-2022-03

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 09 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-037 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des Territoires, pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des Territoires, et notamment son article 3 ;

ARRETE

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : sylvia.charpin@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Raphaël GUILLET, directeur départemental adjoint des Territoires, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, tous les marchés et leurs pièces justificatives.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée dans les conditions limitatives précisées ci-après :

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	MONTANT
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113 149 203	90 000 €
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181 149	5 000 €
BONEU Vincent	Adjoint au chef du service économie agricole	149	90 000 €
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135	90 000 €
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	203 207	90 000 €
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	207	5 000 €
DENIS Laurence	Cheffe du service économie agricole	149	90 000 €
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181 149	90 000 €
GRAND Stéphane	Adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy	203	5 000 €
GUICHON Eric	Chef de l'unité territoriale de Thonon	203	5 000 €
KOMPF Laurent	Chef du service aménagement risques	181 149	90 000 €
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203	5 000 €
LEDEZ Eric	Adjoint de l'unité territoriale de Thonon	203	5 000 €
RAMELLA-PEZZA Nicolas	Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés	207	5 000 €
RICHARD Eleonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207	5 000 €
RIETHMULLER Thomas	Adjoint au chef du service eau environnement	113 149 203	90 000 €
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203 207	90 000 €

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

